

Zeitschrift: Verhandlungen der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Science Naturali

Herausgeber: Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften

Band: 21 (1836)

Artikel: De la greffe du mûrier blanc sur les mûriers des Philippines

Autor: Bonafous

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-89698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

H.

DE LA GREFFE

DU MÛRIER BLANC SUR LE MÛRIER DES PHILIPPINES;
PAR MR. BONAFOUS, DIRECTEUR DU JARDIN ROYAL
D'AGRICULTURE DE TURIN ETC.

Le mûrier des Philippines (*Morus cucullata* Nob., *M. multicaulis*, Per.) fut à peine introduit en Europe, que les cultivateurs comprirent combien sa propagation pouvait être utile.*)

A l'avantage de faire produire une soie plus fine et aussi nerveuse que celle du ver à soie, nourri de toute autre espèce de feuille, ce mûrier joint celui d'offrir des résultats presque immédiats, et de pouvoir se multiplier à l'infini dans très-peu de temps. Ses longues tiges, coupées par morceaux, prennent racine aussi facilement que des boutures de saule ou de peuplier, et forment dès la même année, autant de sujets qui donnent déjà un produit dont le maximum est atteint peu d'années après.

Le mûrier blanc, au contraire, quoique plus recommandable à d'autres titres, et quelle que soit la variété que l'on cultive, a l'inconvénient de demander un plus grand nombre d'années avant de présenter des produits susceptibles de couvrir les frais de production. Une fois en plein rapport, cet arbre donne, il est vrai, une

*) Mémoire sur la culture du mûrier en prairie et sur l'introduction d'une nouvelle espèce de mûrier, par Mr. Bonafous; publié par la Société royale et centrale d'agriculture. Paris, 1831.

rente supérieure à celle de toute autre culture en général, mais toujours est-il certain, que sa lenteur repond mal à l'impatience des cultivateurs.

Or, si le mûrier blanc fournit une feuille plus substantielle, plus riche en principes soyeux, plus propre à conserver sa fraîcheur lorsqu'elle est cueillie, et offrant moins de prise au vent que la feuille mince et capuchonnée du mûrier des Philippines, et si ce dernier est réellement doué d'une faculté reproductive qui permet de le multiplier indéfiniment et sans frais pour ainsi dire, dès qu'on est en possession de quelques pieds, j'ai cru qu'il était facile de communiquer cette propriété au mûrier blanc en faisant concourir le mûrier des Philippines à sa propagation.

Le procédé que j'ai employé pour atteindre ce résultat est à la portée de tous les cultivateurs. Au lieu de multiplier le mûrier blanc par la voie trop longue du semis, par celle des boutures à laquelle il se prête difficilement, ou par provignage, j'ai greffé ce mûrier d'abord sur des plants de mûrier des Philippines provenus de boutures faites l'année précédente et récepées, au moment de l'opération, à deux ou trois pouces au dessus du sol, et en second lieu sur les tiges retranchées de ces mêmes boutures, et coupées par morceaux de sept à huit pouces, que je plantai immédiatement après avoir greffé chacune de ses boutures. Les greffes exécutées sur les boutures enracinées formèrent, dans une année, des tiges de cinq à six pieds de longueur sur trois à quatre pouces de circonférence; celles faites sur les tiges détachées de la plante dépassèrent tout ce qu'on peut attendre des pourrettes de quatre à cinq ans de semis.

Dans ce nouveau mode de multiplication, deux sortes de greffe m'ont particulièrement réussi : la greffe en écusson et celle en flûte ou chalumeau.

La première, plus expéditive, s'opère au printemps, quand la sève du mûrier blanchit, en faisant, comme on sait, sur l'écorce du sujet, deux incisions, l'une perpendiculaire et l'autre horizontale, au sommet ou à la base de celle-ci. On insère ensuite entre l'écorce

et l'aubier une petite plaque d'écorce garnie d'un œil, empruntée à l'arbre que l'on veut propager. Puis, il suffit de rapprocher les deux bords de l'incision verticale, en les liant de manière à ne laisser que l'œil de la greffe à découvert.

La seconde espèce de greffe, quoique moins usitée, est d'une réussite plus certaine. Lorsque l'état de la sève permet de détacher l'écorce du mûrier avec facilité, on taille l'extrémité de la bouture ou de la portion de la tige destinée à recevoir la greffe, on fend l'écorce en sept ou huit lanières, sur une longueur de deux pouces au-dessous de la coupe. On prend sur l'arbre que l'on désire multiplier un anneau d'écorce muni d'un œil, et dont le diamètre coïncide avec celui du sujet.

On ajuste cet anneau sans aucune ligature, entre les lanières corticales, dont la base forme un point d'arrêt.

Cent boutures, par exemple, de mûrier des Philippines, ayant à leur deuxième année, selon la bonté du sol, quatre à cinq tiges, peuvent fournir à leur tour plus de deux milles boutures propres à être greffées de l'une ou de l'autre manière.

Telle est l'exposition d'une méthode qui en offrant un moyen facile d'avancer de plusieurs années la croissance du mûrier commun et de le multiplier rapidement, assure au mûrier des Philippines un nouveau titre à la faveur dont il jouit.
